



Porteur de projet : FAQ pour réussir votre Fête de la science

La Fête de la science, c'est une approche concrète, conviviale et ludique de la science. Au programme : plus de 3 000 animations scientifiques partout en France pour partager des savoirs, rendre accessible la science et encourager les vocations scientifiques.

Qui peut participer?

Tout le monde peut participer : professionnels, bénévoles, scientifiques, ingénieurs, étudiants, associations, entreprises, collectivités... La diversité des porteurs de projet participe à la richesse et le succès de la Fête de la Science depuis 25 ans.

Que dois-je savoir avant de m'inscrire?

Quand se déroule la Fête de la science ?

En 2016, elle se déroule du 8 au 16 octobre 2016

Où?

Dans tout votre département : dans votre structure, dans celle d'un partenaire, dans un lieu public ou dans un des Villages des Sciences.

Pour qui?

La Fête de la Science s'adresse à tous : les scolaires, les familles, les tout petits, les plus grands ... les novices et les experts. Pour bien monter son action, il est important de savoir à qui l'on s'adresse et d'adapter son discours à son public.

Comment?

En tant que porteur de projet, vous pouvez proposer une action unique, plusieurs actions regroupées en une manifestation, organiser et/ou participer à un parcours scientifique, à un village des sciences ou mettre en place un Village des sciences. Un porteur de projet peut être une personne physique ou morale. C'est lui qui est responsable de l'organisation de son/ses action(s) auprès des coordinations.

Si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice sans être porteur de projet, vous pouvez également devenir un partenaire de la Fête de la Science et :

- apporter un soutien financier;
- mettre à disposition un lieu, du matériel, des moyens humains ;
- intervenir, apporter votre expertise, des conseils et des connaissances lors de la conception d'une action pour garantir sa validité scientifique, tester l'accessibilité de son contenu...

S'inscrire ou pas dans une thématique régionale?

Les régions définissent leur propre thématique chaque année. Celle-ci est plus ou moins obligatoire selon les coordinations. Cela dit, tous les sujets et toutes les approches sont possibles! Sciences humaines, naturelles, expérimentales, techniques... approches artistique, historique, économique, juridique.

Comment s'inscrire?

Chaque coordination départementale a son propre mode de fonctionnement. Votre première démarche est donc de contacter votre coordination départementale Fête de la science : <u>voir liste des</u> contacts

Le porteur de projet sera amené, ou pas selon l'organisation de la coordination, à intégrer son ou ses événements sur une plateforme web collaborative qui alimente le site fetedelascience.fr.

Pourquoi participer?

Les raisons de participer à la Fête de la Science sont aussi nombreuses que les différents types de partenaires qui s'investissent chaque année :

- toucher de nouveaux publics
- bénéficier de la communication départementale et régionale
- s'intégrer dans un réseau d'acteurs diversifiés pour partager, co-construire et ainsi initier et poursuivre de nouvelles collaborations
- partager, échanger et valoriser vos savoirs et savoir-faire
- apporter votre regard sur certains sujets, permettre la mise en perspective et le débat autour des enjeux actuels et des relations entre sciences et société
- stimuler l'intérêt des jeunes pour les sciences, les techniques et vos domaines de compétences

À quoi correspond le label Fête de la science?

Le label permet à votre action d'être estampillée « Fête de la Science ». Ainsi, vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination. Cela vous donne accès aux « Villages des Sciences », à un suivi régulier et des conseils, ainsi que de nombreux supports de communication mis à disposition (affiches, flyers, programmes, web...).

Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la coordination régionale. Trois principes fondamentaux doivent être respectés :

Les porteurs de projets s'engagent à respecter trois règles de labellisation établies : les principes de gratuité, de validation et d'originalité.

Le principe de gratuité

Ne peuvent être labellisées Fête de la Science que les opérations gratuites pour tous les publics. **Toute vente est interdite** sur les sites de la manifestation, à l'exception de produits à caractère culturel ou éducatif dans le domaine des sciences et technologies (le porteur de projet devra au préalable obtenir l'accord de la coordination régionale).

Le principe de validation

Chaque projet doit inclure **l'implication d'un ou de plusieurs scientifiques référents** sur le projet et garant de la qualité des informations scientifiques véhiculées.

Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité, les porteurs de projets et leurs référents scientifiques sont invités à vérifier le caractère impartial de l'information donnée au public et l'équilibré des interventions.

Le principe d'originalité

La Fête de la Science doit être l'occasion de présenter un événement inédit et spécifique à la manifestation.

Tous les documents afférents à la manifestation doivent respecter le visuel national de la Fête de la Science transmis par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux coordinations régionales, qui vous aideront à gérer l'affichage de vos autres partenaires.

Comment bien communiquer et valoriser son action?

Au niveau régional et départemental

La communication générale autour de la Fête de la Science est du ressort des coordinations régionale et départementale. La communication locale autour des actions est à la charge des différents porteurs de projet.

La coordination régionale s'occupe des relations de presse et de la communication régionale, elle fait le lien entre les organisations départementale et nationale.

Au niveau local

Vous devez assurer la communication sur votre territoire (grâce à vos partenaires relais, les correspondants presse locaux, etc.) et diffuser les programmes et affiches auprès des offices de tourisme, mairies, institutions culturelles...

Pour cela du matériel est mis à votre disposition : programme départemental), affiches, calicots et kakémonos, etc.

Au niveau national

Différentes plateformes web se feront le relais de votre projet Fête de la Science :

- site national : www.fetedelascience.fr
- Page Facebook nationale : www.facebook.com/fetedelascience
- Compte Twitter national : https://twitter.com/FeteScience